

A l'attention de :

Monsieur ALLEGRET Jean-Pierre, Madame BELLONE Flora, Monsieur CHARLIER Christophe, Madame DEHARBE Karine, Monsieur LERAY Grégoire, Monsieur LUPPI Philippe, Madame MAYRHOFER Ulrike, Madame MILLET-DEVALLE Anne, Monsieur MONIN Philippe, Monsieur REIS Patrice, Madame ROUBY Evelyne, Monsieur RUMPALA Yannick, Monsieur VALLAR Christian,

Etudiants élus :

Monsieur AYMARD Jean-Christophe, Madame CAVALLI Isabel, Monsieur CIMITERRA Martin, Madame LEFEBVRE Kelly, M. MONNERIE Nils,

Membres extérieurs :

Monsieur CONTAL François, Monsieur DURAND Renaud, Madame MAGARO Patrizia,

Personnel administratif :

Madame PIECZYRAK Iwona, Madame BERROUKA, Lyla

Membre invité :

Monsieur BRUNO Olivier, Monsieur LATOUR Xavier, Monsieur MONTAGNAT Johan, Monsieur NAPOLETANO Mauro,

Compte-rendu de la réunion du Conseil de l'ED-DESPEG tenue le 22 février 2022

Etaient présents en visioconférence : Madame BELLONE Flora, Madame DEHARBE Karine, Monsieur LERAY Grégoire, Madame Elisabeth WALLISER (représentant Madame MAYRHOFER Ulrike), Monsieur Jean Christophe Martin (représentant Madame MILLET-DEVALLE Anne), Madame ROUBY Evelyne, Monsieur REIS Patrice, Monsieur BRUNO Olivier, Monsieur LATOUR Xavier, Madame CAVALLI Isabel, Monsieur CIMITERRA Martin, Madame PIECZYRAK Iwona,

Etaient excusés : Monsieur LUPPI Philippe, Monsieur ALLEGRET Jean-Pierre, , Monsieur RUMPALA Yannick, Monsieur MONIN Philippe, Monsieur CHARLIER Christophe, Monsieur VALLAR Christian, Monsieur CONTAL François, Monsieur DURAND Renaud, Madame MAGARO Patrizia, Monsieur MONTAGNAT Johan, Monsieur NAPOLETANO Mauro, Monsieur AYMARD Jean-Christophe, Monsieur MONNERIE Nils, Madame BERROUKA Lyla

La séance commence à 17h30.

1. Etude et classement des demandes de bourses régionales

Deux dossiers de demande de bourse régionales ont été soumis à l'ED DESPEG, l'un porté par Madame Ulrike MAYRHOFER (GMR) et l'autre porté par Mesdames Aura PARMENTIER et A. ATTOUR (GREDEG).

Le premier dossier (GRM) porte sur « Les stratégies d'exportation des PME de la filière "Cosmétiques, parfums et arômes" suite à la crise sanitaire » . qui demande un financement à 100% par la région avec une participation de 5300 euros du Laboratoire GRM pour aligner le contrat à la hauteur des nouveaux planchers retenus par le Ministère pour les contrats MESRI, et postérieur à l'appel d'offre de la région. Par ailleurs, le projet est en cours de labélisation par le pôle INNOV'ALLIANCE.

Le second dossier (GREDEG) porte sur « L'élaboration et la mise en œuvre de business model d'innovation Deeptech pour l'Agroécologie : un modèle processuel pour valoriser les technologies en contexte de transition écologique » . Le pôle INNOV'ALLIANCE est partenaire non financeur du projet. Une start-up en cours de création est partenaire co-financeur à hauteur de 10% du montant du contrat doctoral.

Le conseil s'interroge d'abord sur la recevabilité de chacun de ces dossiers. Pour le premier, le problème est le manque de signature du partenaire socio-économique (qui pourrait être INNOV ALLIANCE car cela indépendant du processus de labélisation) et pour le second le problème est que le partenaire socio-économique co-financeur du contrat doctoral est une start-up en cours de création et que les fonds qui seront engagés sur le contrat dépendent de la réussite de levée de fonds non encore acquis.

Après délibération, le conseil décide néanmoins de classer les dossiers et propose de classer en 1 le Dossier GRM et en 2 le dossier GREDEG. La direction informera le conseil de la suite qui sera donné par le collègue des études doctorales à ces deux demandes.

2. Etude des dossiers de demande de premier inscription au fil de l'eau

6 dossiers sont présentés pour la demande d'admission en doctorat au sein de l'ED DESPEG. 5 sont retenus et 1 est rejeté du fait du profil académique trop faible du candidat.

3. Point de Suivi évaluation HCERES 2022

La direction informe le conseil que la première version du rapport HCERES d'auto-évaluation de l'Ecole Doctorale DESPEG doit être finalisée pour le 27 avril.

Les premiers éléments de ce rapport seront communiqués aux membres du conseil lors d'un prochain conseil programmé dans la deuxième quinzaine de mars. La contribution de membres du conseil sera sollicitée à ce moment là notamment pour les éléments rédactionnels relatifs à la qualité de l'accueil des doctorants au sein des Unités de recherche rattachées à l'ED DESPEG.

4. Point de Suivi Journées de l'École Doctorale 2022

La direction de l'ED DESPEG remercie Grégoire Leray d'avoir bien voulu se mobiliser à ses côtés pour lancer l'organisation des Journées l'ED DESPEG 2022. Elle rappelle au conseil le thème choisi « **La transition écologique** ».

Le conseil discute du lieu, du format, des dates et des invités possibles pour cet évènement. Il est décidé les points suivants :

- 1) d'organiser l'évènement sur le campus Trotabas (si salles disponibles)
- 2) de privilégier un format sur une seule journée si possible
- 3) de programmer cette journée sur la période allant du 23 Mai 2022 au 03 Juin 2022 (à l'exclusion des Jeudi 26 mai (ascension), vendredi 27 mai et Jeudi 2 juin) .
- 4) de solliciter notre collègue Gilles Martin, Professeur Emérite et notre collègue Katheline Schubert, professeur a Paris School of Economics et membre du Haut Conseil pour le Climat pour les leçons inaugurale et de clôture.

Il est proposé d'attendre le retour des invités pressentis avant de fixer la date de l'évènement.

5. Questions diverses

La circulaire du Ministère relative aux revalorisations des contrats doctoraux MESRI dans le cadre de la LPR est discutée notamment au regard de la mention qui indique que les Etablissements peuvent par voie d'avenant ré-examiner la situation des contrats en cours.

Extrait du texte de référence : (circulaire du 15 février 2022)

« Aux termes du rapport annexé à la LPR, la revalorisation s'étendra sur plusieurs années pour atteindre sa cible de + 30 % en 2023. Le montant réglementaire de la rémunération sera alors fixé à 2 300 € brut mensuel. Les deux premières marches suivantes font l'objet de l'arrêté du 11 octobre 2021 qui fixe les montants minimaux suivants de rémunération

- *contrats conclus à compter du 1er septembre 2021 : 1 866 euros brut;*
- *contrats conclus à compter du 1er septembre 2022: 1 975 euros brut.*

Cette revalorisation s'applique à tous les nouveaux contrats doctoraux signés à compter du 1er septembre de chaque année.

Toutefois les établissements peuvent par voie d'avenant réexaminer la situation des contrats en cours dont la rémunération serait inférieure à ces montants minimaux. »

La direction propose de porter la question du réexamen des contrats en cours auprès du Collège des Etudes Doctorales et de tenir informer le conseil de l'ED en retour.

Le conseil se termine a 19h.